

# Que faire en cas d'odeur de gaz ?



Vous êtes équipé d'une citerne de gaz ? En cas de fuite de gaz dans votre habitation, la responsabilité peut relever de votre installateur plombier chauffagiste ou d'Antargaz. Comment réagir et comment distinguer le bon interlocuteur ? Explications.

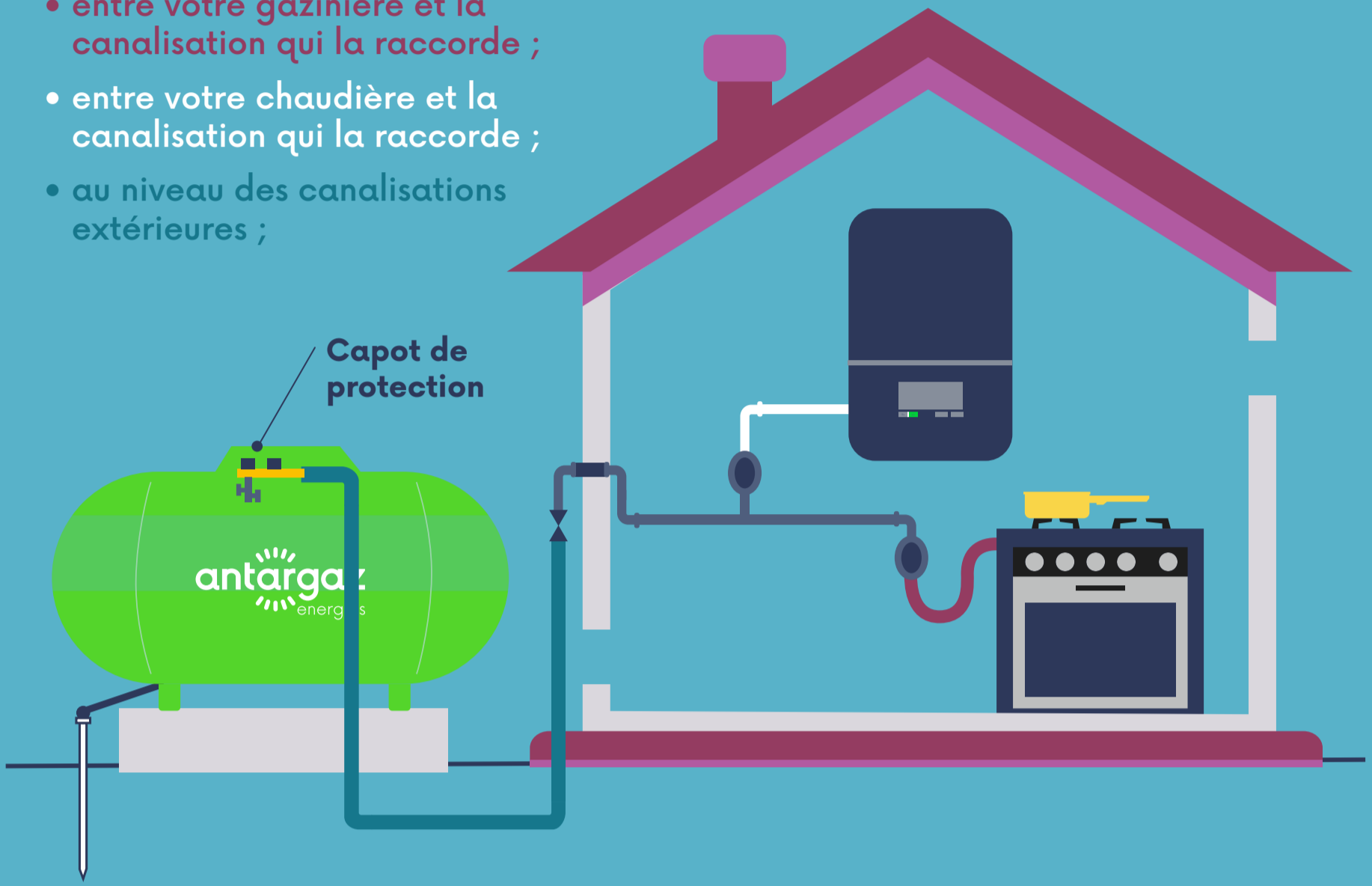
antargaz  
energies

1

## Relève de la responsabilité de votre installateur plombier chauffagiste :

Toute odeur de gaz qui émane d'une zone située :

- entre votre gazinière et la canalisation qui la raccorde ;
- entre votre chaudière et la canalisation qui la raccorde ;
- au niveau des canalisations extérieures ;



## Quelles mesures de sécurité ?

01



Fermez le robinet qui se trouve en amont de la zone de diffusion de l'odeur et ventilez les lieux (s'assurer de la disparition de l'odeur après ventilation);

02



Contactez votre installateur plombier chauffagiste.

2

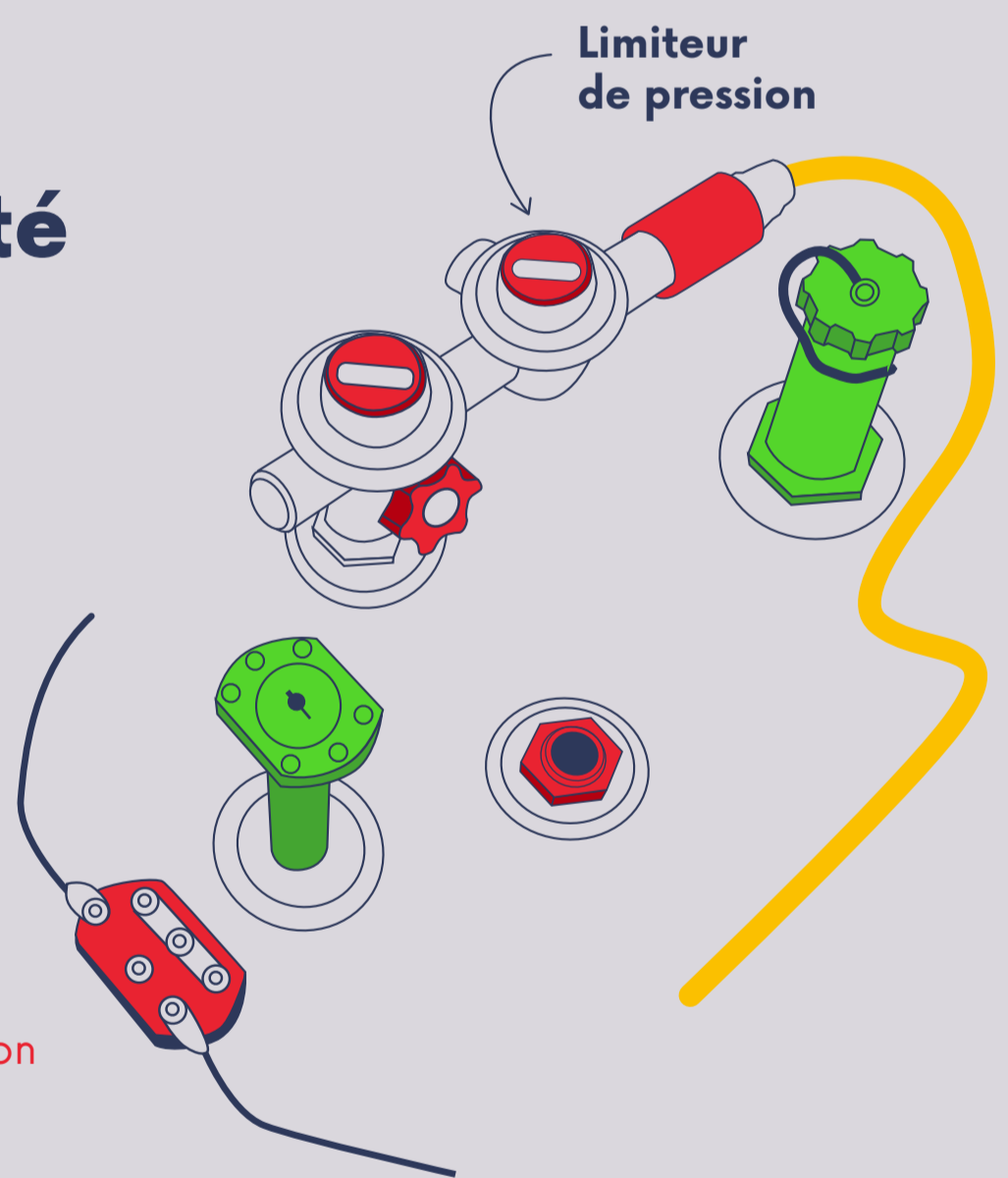
## Relève de la responsabilité d'Antargaz :

Toute odeur de gaz qui émane de la zone située :

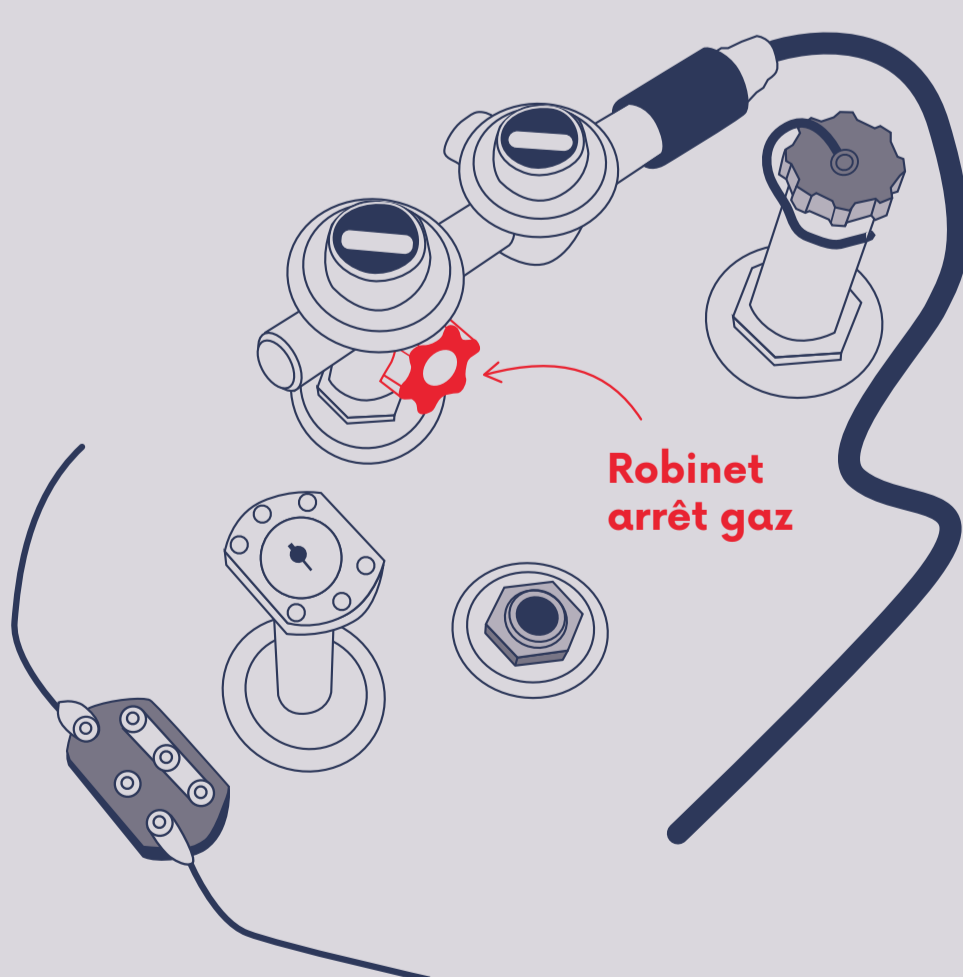
- sous le capot de votre citerne aérienne ou enterrée, jusqu'au limiteur.

### Attention !

Si l'odeur provient de la canalisation partant du limiteur située sous le capot, la responsabilité relève de votre plombier chauffagiste.



## Quelles mesures de sécurité ?

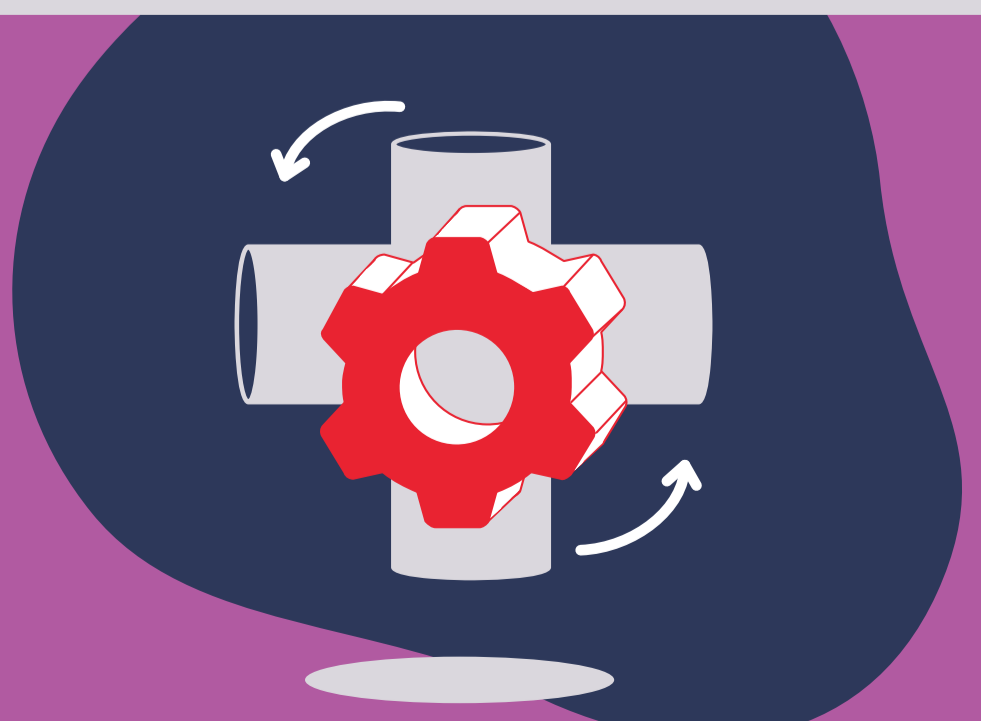


- Maintenez à distance tous les appareils électroniques (téléphone...) et fermez le robinet rouge sous le capot de la citerne afin de couper entièrement l'arrivée de gaz.
- Appeler le numéro de sécurité Antargaz présent sur votre facture :

N° Urgence Sécurité Gaz

0 800 08 24 24 service + appel gratuit

En cas de doute sur l'origine de l'odeur de gaz, coupez le robinet sous le capot.



antargaz  
energies